

GUIDE ARGUMENTAIRE



Construisons ensemble des solutions d'avenir

Cher(e)s collègues,
Cher(e)s ami(e)s,

En qualité de délégué syndical ou de représentant du personnel, nous sommes souvent confrontés à devoir argumenter face aux propos récalcitrants, aux attitudes négatives ou aux remarques de collègues que nous souhaitons convaincre du bien fondé de l'adhésion au syndicat.

Nous avons préparé ce guide argumentaire en ayant rassemblé différentes objections des non adhérents, collectées çà et là et adapté des supports de notre confédération CFE-CGC. Bien entendu, celles-ci ne sont pas exhaustives.

Ce recueil a pour objectif de nous apporter des exemples de réponses aux différentes objections que nous pouvons rencontrer.

Il mérite d'être enrichi par d'autres exemples et si vous le souhaitez nous vous invitons à nous informer d'autres situations en écrivant à l'adresse mail de notre syndicat: cgccma@gmail.com.

Nous proposons une gamme de supports qui sont autant d'appuis à nos actions sur le terrain. Ce guide est, et sera complété par des modèles de tracts, des affiches, un livret de l'adhérent, et d'autres encore que nous aurons pris soin de produire selon nos idées, nos besoins, nos propositions à tous.

L'esprit collaboratif qui nous guide dans notre action et partagé de tous est sans doute la meilleure façon de contribuer au soutien de nos collègues dans les chambres de métiers d'aujourd'hui et de demain.

Jean Marc LAFAYE
Président
cgccma@gmail.com
www.cgc-cma.fr

Construisons ensemble des solutions d'avenir

Un syndicat, à quoi ça sert ?

> Face au pouvoir des directions, il constitue un contre-pouvoir pour préserver les droits des salariés et faire en sorte que l'exercice d'une profession se passe dans les meilleures conditions.

> Le syndicat est une organisation prévue par la loi (articles 2141 & s du code du travail) et le statut du personnel de chambres de métiers et de l'artisanat.

> Il a pour mission de représenter et défendre les adhérents et l'ensemble des salariés.

> Un syndicat négocie des accords nationaux ou locaux visant à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération et veille à leur application.

Il constitue un relais d'information entre la direction et les salariés.

Pourquoi la CGC+CMA ?

> La CGC+CMA est le syndicat représentatif des cadres, maîtrises et techniciens des chambres de métiers et de l'artisanat.

> Il veille à l'application du statut, des accords et règlement des services dans les chambres de métiers.

« Je suis assez fort pour me défendre tout seul ! »

Et si demain la situation change (changement de direction, restructuration, fusion, délocalisation, ...) ?

> Même les personnes « fortes » risquent de ne pas l'être assez si elles sont seules.

> Par mer calme, on peut naviguer seul sur une embarcation mais si le temps se gâte, il vaut mieux être plusieurs à la manoeuvre.

> La CGC+CMA a besoin de personnes engagées et crédibles; vous pourriez peut être, vous aussi, défendre les autres !

« Je n'ai pas le temps d'être adhérent »

> Un adhérent sans mandat n'a besoin que du temps nécessaire pour lire les informations qui lui sont envoyées, sur la Chambre de Métiers, les sujets économiques et sociaux du moment, ...

> On n'a besoin de passer du temps que si l'on est militant.

« Je ne fais pas de politique ! »

> Depuis ses origines, la CGC+CMA est totalement apolitique. (Ceci ne voulant pas dire qu'elle se désintéresse de la politique).

> Réfléchir à de grands enjeux ou problèmes de société comme l'économie, l'emploi, les retraites, la protection sociale, etc..., émettre et défendre des propositions, c'est jouer un rôle citoyen au service de l'intérêt général, c'est faire de la politique mais non politicienne.

« Je ne veux pas avoir d'étiquette » ou « Quels sont les risques et les avantages si je me syndique ? »

> Votre adhésion peut rester confidentielle si vous le désirez, vous n'êtes pas seul(e) dans cette situation.

> En tant qu'adhérent, vous pourrez obtenir de votre section syndicale des informations sur les rémunérations et évolutions de carrières qui peuvent vous être utiles pour négocier avec votre propre hiérarchie.

> Si vous vous estimez défavorisé dans votre évolution de carrière, vous pouvez faire appel à votre ou vos délégués pour examiner votre situation, vous conseiller et, au besoin, intervenir auprès de la direction.

> L'exercice d'un mandat donne une vision différente de la réalité de l'entreprise ainsi qu'une prise de contact avec la direction; ce qui peut être intéressant et enrichissant pour celui ou celle qui s'engage.

« Les syndicats ne sont jamais d'accord, ils sont souvent contre la Direction »

> La CGC+CMA n'a jamais considéré l'opposition systématique ou de principe comme une posture syndicale. Au contraire, elle s'emploie dans le cadre du dialogue social à proposer des solutions dans l'intérêt général, dans un esprit constructif, pour la pérennité du réseau.

> L'expression « partenaires sociaux » désigne à la fois les représentants des salariés et les représentants de la Direction.

> Lorsqu'il peut aboutir à un accord avec la direction sur des thèmes qui améliorent les conditions de travail, de rémunération etc ..., le syndicat joue son rôle de défenseur des intérêts des salariés.

« Les syndicats ne sont pas représentatifs ! » ou « Ne devrais-je pas adhérer à un syndicat plus représentatif, plus revendicatif ? »

> la CGC+CMA est affiliée à la CFE CGC, syndicat représentatif

> La représentativité des syndicats s'évalue par la participation aux élections professionnelles qui vaut largement celles des élections politiques.

> L'important est de partager les valeurs et les idées de l'organisation à laquelle on adhère.

> La CFE CGC, même si elle ne transparaît pas comme une organisation syndicale très médiatisée, joue pleinement son rôle de partenaire social dans les débats nationaux, avec le patronat et les pouvoirs publics. De plus, elle n'est pas la plus bruyante, mais plutôt que d'émettre des revendications irréalistes, la CFE CGC préfère défendre des positions pragmatiques et bénéfiques pour les salariés.

« Payer une cotisation ... C'est trop cher ! »

> 66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu. Votre cotisation est fonction de vos revenus. La cotisation qui est maximum de 112 euros ne vous coûte que 3 euros par mois, soit moins que 1 point de rémunération CMA.

> Les retraités bénéficient d'un tarif préférentiel.

> Pour votre première année d'adhésion, vous bénéficiez d'une réduction de 50%.

« Quel intérêt ai-je à me syndiquer ? »

> Si un jour vous entrez en négociation ou en conflit avec votre employeur, vous pourrez compter sur les délégués CGC+CMA. Ils pourront vous assister et vous aider à vous défendre.

> Pour un jeune, se syndiquer permet de mieux connaître le fonctionnement de l'entreprise.

> Adhérer à la CGC+CMA, c'est appartenir à un groupe solidaire et humain qui partage des valeurs et idées communes, à vocation positive dans les domaines sociaux et économiques.

> En tant qu'adhérent et surtout en tant que militant, vous avez droit à des formations syndicales qui vont de la connaissance du droit social jusqu'à la prise de parole en public, l'argumentation ...

> L'adhésion à la CGC+CMA vous donne accès à :

- Un conseil
- Un service
- Une disponibilité et une efficacité des élus du syndicat
- Une information régulière par le biais des parutions et du site internet
- Si vous le souhaitez, vous pouvez vous présenter aux élections de Délégué du Personnel

> Enfin, se syndiquer correspond à une volonté de ne pas tout subir, de redresser la tête, d'être respecté et de participer à la défense de l'intérêt collectif.

« Pourquoi Moi ? » (Une des questions les plus difficiles car il n'y a pas de réponse toute faite. Soyez sincère!).

> Je me suis adressé à vous parce qu'il me semble que vous vous intéressez à la vie de l'entreprise.

> Il me semble, au travers de discussions que nous avons pu avoir, que vous êtes plutôt d'accord avec ce que nous faisons ou proposons. Je me trompe ?

> Cela fait un moment que je cherche l'occasion de vous en parler. Nous avons parlé de vous en réunion de section syndicale et ça nous plairait vraiment que vous rejoigniez la CGC+CMA.

« Je ne connais pas la CGCCMA... »

> Rappelez les actions de la CGC+CMA au niveau national puis au sein de la chambre de métiers (Donnez et commentez les dépliants, présentations ...)

> Invitez à consulter le site internet de la CGC+CMA.

> Les valeurs fortes défendues par la CGC+CMA :

humanisme, pragmatisme, équité, professionnalisme, crédibilité,

syndicat apolitique, indépendant, soucieux du dialogue et de la concertation.

« j'ai peur de me faire mal voir par mon supérieur... »

> si vous le souhaitez vous bénéficiez de la confidentialité de votre adhésion.

> nos réunions d'information sont discrètes .

> la CGC CMA est elle soutenue pour ses représentations ou manifestations

> Les Unions Départementales de la CFE CGC apportent leur soutien localement avec la possibilité d'imprimer les affiches, tracts.

> Elles participent également aux conseils de perfectionnement de nos CFA.

Contacts :

www.cgc-cma.fr

info@cgc-cma.fr